Conditions de participation du championnat mondial Velogemel

1. Conditions générales

À l'achat ou la réception d'un billet valide, l'acheteur / le participant accepte les conditions de participation. Les participants prennent connaissance de la clause de non-responsabilité de l'organisateur pour les dommages de toute nature.

La participation est exclusivement autorisée avec un Velogemel classique (cadre en bois avec deux patins).

Si les conditions l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de raccourcir le parcours, de le déplacer, de retarder le départ ou éventuellement de l'annuler (risque d'avalanche, vent fort, etc.).

Si le participant ne peut pas participer au championnat pour des raisons personnelles (p. ex. panne de voiture, retard, mauvais temps, etc.), les frais d'inscription ne seront pas remboursés. En cas de maladie ou d'accident du participant, les frais d'inscription (avec déduction de CHF 5.– pour les frais de dossier) lui seront remboursés contre un certificat médical .

2. Inscription

Les billets de participation peuvent être achetés en ligne jusqu'au mercredi, 03.02.2027 sur www.velogemelgrindelwald.com.

Inscription tardive:
Les inscriptions tardives seront acceptées à partir du jeudi, 04.02.2027 (frais d'inscription tardive + CHF 5.–). Les inscriptions tardives peuvent également être faites sur place. Les frais d'inscription doivent/peuvent être payés directement sur place.

Veuillez vous adresser à Grindelwald Tourisme pour les inscriptions tardives:
Tél. 033 854 12 12, e-mail event@grindelwald.swiss

3. Frais d'inscription

Les frais d'inscription (en ligne) s'élèvent à CHF 30.– pour les hommes et les femmes (nés jusqu'en 2009) et à CHF 20.– pour les juniors (nés après 2010). Frais d'inscription tardive sur place plus CHF 5.–.

Lors de l'inscription tardive, les frais d'inscription doivent/peuvent uniquement être réglés en espèces. Les cartes de débit et de crédit ne sont pas acceptées.

4. Droit de participation

Toute personne née jusqu'en 2020.

Le nombre de participants est limité à 125.

5. Catégories Single

Hommes: nés jusqu'en 2009 (évaluation: au temps, prix pour les trois premières places)

Femmes: nées jusqu'en 2009 (évaluation: au temps, prix pour les trois premières places)

Filles: nées après 2010 (évaluation: au temps, prix pour les trois premières places)

Garçons: nés après 2010 (évaluation: au temps, prix pour les trois premières places)

6. Évaluation de l'équipe

Une équipe se compose de 3 à 10 participants, l'équipe ayant la plus petite différen ce entre les temps individuels remportant le classement par équipes. Plus il y a de membres dans l'équipe, meilleures sont les chances de gagner.

7. Sécurité

L'itinéraire suit les pistes de luge existantes, mais celles-ci ne sont pas spécialement préparées pour l'événement. La piste ne sera PAS protégée en plus par des filets de sécurité et des rembourrages spéciaux. Les règles de comportement pour lugeurs doivent être respectées.

En cas d'accident sur la piste pendant la course, tous les participants sont soumis à la règle de comportement pour lugeurs nº 9, (en cas d'accident, chacun est tenu de porter assistance).

Le participant doit se comporter de manière responsable et est chargé de sa propre sécurité ainsi que de celle de ses concurrents et des personnes qui l'entourent. Pour le choix du style de conduite, les règles pour lugeurs 1 à 5 sont à considérer en particulier.

8. Mode course

La course se déroule en format de départ unique, environ toutes les 30 secondes (peut être ajusté en fonction de la situation).
Le contrôle d'arrivée sera clos au plus tard 30 minutes après le départ du dernier participant. Les participants qui terminent plus tard seront considérés comme n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée.

9. Ordre de départ

L'ordre de départ est attribué de manière aléatoire. Si les participants souhaitent commencer l'un après l'autre, ils seront placés à la fin de la zone de départ. S'il y a un avantage pour les participants individuels (p. ex. conditions météorologiques, etc.), les participants seront tirés au sort.

10. Après la course (dossard)

Chaque participant recevra un dossard. Celui-ci devra être porté de façon visible.
Chaque participant est responsable de rendre le dossard immédiatement après l'arrivée.
Le dossard doit être remis immédiatement à la ligne d'arrivée aux assistants désignés.

Tout dossard égaré ou non retourné sera facturé à hauteur de CHF 75.– au participant concerné.

11. Report/Raccourcissement de la course

Si les conditions respectives l'exigent, la direction de la course se réserve le droit de raccourcir le parcours (p. ex. manque de neige, vent, etc.), de la reporter ou éventuellement de l'annuler (p. ex. danger d'avalanches, etc.).

12. Remboursement

Si la course est annulée pour des raisons indépendantes de la volonté du comité organisateur (p. ex. pandémies, météo, etc.), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

13. Utilisation des données

Les participants acceptent l'utilisation du matériel photographique des courses pour illustrer les classements, les sites Internet et pour d'autres fins de relations publiques de l'organisateur et de tiers. En s'inscrivant, les participants acceptent la publication de leur nom, de leur lieu de résidence et surtout de leur année de naissance sur les listes de départ/classement officielles sous forme imprimée ou électronique par l'organisateur ou des tiers.

14. Assurance

Le comité organisateur du championnat mondial de Velogemel (Grindelwald Tourismus AG y compris les assistants) décline toute responsabilité envers tous les participants/concurrents ainsi que les spectateurs pour les dommages causés par les participants/concurrents ou les personnes auxiliaires. Le comité organisateur du championnat décline également toute responsabilité en cas de négligence légère. La couverture d'assurance contre les accidents et la responsabilité civile est de la responsabilité de chaque participant.